

Film Plans de prévention des risques naturels (PPRN) "cavités souterraines"

Expert en géotechnique minière, L'INERIS apporte son savoir-faire dans le domaine des cavités. La problématique des plans de prévention des risques naturels (PPRN) liés aux cavités souterraines, qui concerne de nombreuses communes françaises, est présentée dans un film à vocation didactique.

Ce film a pour objectif d'informer et d'expliquer :

- **les principaux phénomènes** à la base des risques liés aux cavités souterraines (origine, facteurs aggravants, répartition sur le territoire français) ;
- **les démarches, méthodes et acteurs** concourant à l'établissement des PPRN ;
- **les documents** produits comme résultat des PPRN et **les conséquences** de ces plans pour le public, les aménageurs et les collectivités concernés.



Constat d'une dégradation en cavité souterraine.

Ce film met en évidence :

- des exemples de phénomènes de dégradation du sous-sol, filmés en milieu naturel, complétés d'infographies explicatives et de nombreuses prises de vues des conséquences d'accidents réels ;
- les différentes étapes de l'établissement du PPRN grâce à une illustration des démarches de terrain et des études nécessaires à celles-ci.



Schéma de principe d'un fontis.

La vidéo s'articule autour de questions auxquelles des réponses concrètes sont apportées :

- 1• Quelle est l'origine du risque de mouvement de terrain lié aux cavités souterraines ?
- 2• Quelle a été la gravité des désordres liés à ce risque ces dernières années ?
- 3• Quelle est l'étendue du territoire concerné par ce risque ?
- 4• Quels sont les différents types de désordres possibles en surface. Quels mécanismes souterrains aboutissent à ces désordres ?
- 5• Quelles peuvent être les conséquences matérielles de ces désordres sur le bâti, les infrastructures et les équipements ?
- 6• Quels sont les objectifs des PPRN ?
- 7• Qui établit un PPRN ?
- 8• Quelles sont les démarches et les méthodes employées pour effectuer un PPRN ?
- 9• Quels experts réalisent les études de PPRN ?
- 10• Quelles sont les différentes phases de déroulement d'un PPRN ?
- 11• A partir de quand le PPRN s'applique-t-il ? Quelles sont ses conséquences pratiques ?
- 12• Quels sont les documents produits comme résultats du PPRN cavités souterraines ? Comment et par qui devront-ils être utilisés ?

Film Plans de prévention des risques naturels (PPRN) "cavités souterraines"

Pourquoi cette vidéo ?



Fontis de Neuville-sur-Authou (2001 - 1 mort)

Le territoire français est menacé par toutes sortes de risques naturels. Parmi ces risques, les mouvements de terrain dus aux cavités souterraines sont fréquents. Leur origine est souvent mal connue et l'ampleur de leurs conséquences est sous-évaluée.

Pour prévenir ces risques, la loi du 2 février 1995, intégrée dans le Code de l'Environnement, prévoit la mise en place de Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN). Ces plans ont pour objectif de permettre le développement durable du territoire, tout en assurant une sécurité maximale des personnes et des biens.

Pour que les mesures prescrites par ces plans soient acceptées et intégrées à tous les niveaux (public, décideurs, aménageurs...), il est important que le risque naturel lié aux cavités souterraines soit bien appréhendé et que les principes et la démarche d'élaboration des PPRN soient clairs pour tous.

Comment l'utiliser dans un but pédagogique ?

Sensibilisation, information : notre film utilise un vocabulaire simple et des concepts clairs, compréhensibles par le non-spécialiste.

Il peut donc être utilisé pour l'information du public, des décideurs et aménageurs non-spécialistes, des membres des différentes instances amenées à donner un avis dans le processus d'établissement des PPRN cavités souterraines.

Par exemple, les services préfectoraux et les maires pourront s'en servir pour répondre au devoir d'information qui leur incombe depuis 2004.

Notre vidéo, utilisée au début, en fin ou au cours d'une formation, vous permettra d'illustrer les thèmes abordés par des exemples concrets.



Construction de la carte de zonage réglementaire.

Utilisateurs

- Collectivités locales et territoriales (Mairies, Conseils régionaux, Conseils généraux)
- Services préfectoraux, DRIRE, DIREN, DDE.
- Écoles d'ingénieurs en BTP.
- Centres de formation industrielle.
- Bureaux d'étude en BTP, géomètres-experts, architectes, notaires...

Contact et commandes

INERIS Formation
Parc technologique Alata BP 2
60550 Verneuil-en-Halatte

Tél. : +33 (0)3 44 61 81 75
Fax : +33 (0)3 44 55 65 07
contact.formation@ineris.fr

Durée du film : 11 min 30